Année A

TOUT AU LONG DE L'ANNEE

Cycle 2 : Se situer et s'exprimer en respectant les codes de la communication orale, les règles de l'échange et le statut de l'interlocuteur. Travail sur les règles de la communication. *(en lien avec le français : le langage oral)*

Prendre soin de soi et des autres.

Le soin du langage : langage de la politesse. Le soin du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain. Le soin des biens personnels et collectifs. L'intégrité de la personne.

Accepter les différences.

Le respect des pairs et des adultes. Le respect des différences, interconnaissance, tolérance.

La conscience de la diversité des croyances et des convictions.

Apprendre à coopérer. Initiation aux règles de la coopération. (en lien avec l'EPS)

Cycle 3: Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés: textes littéraires, œuvres d'art, documents d'actualité, débats portant sur la vie de la classe.

Diversité des expressions des sentiments et des émotions dans différentes œuvres (textes, œuvres musicales, plastiques...)

Maitrise des règles de la communication. (en lien avec le français : le langage oral)

Manifester le respect des autres dans son langage et son attitude.

Le soin du langage : le souci d'autrui dans le langage, notamment la politesse. Le soin des biens personnels et collectifs.

Respecter autrui et accepter les différences.

Respect de la diversité des croyances et des convictions.

Coopérer.

Savoir travailler en respectant les règles de la coopération.

Cycle 2 : Adapter sa tenue, son langage et son comportement aux différents contextes de vie et aux différents interlocuteurs.

Initiation à la distinction des registres de langue.

Respecter les autres et les règles de la vie collective. Participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat.

Les règles de vie de la classe et de l'école.

Connaitre ses droits et les moyens de les faire valoir.

Les différents contextes d'obéissance aux règles, le règlement intérieur, les sanctions.

Comprendre qu'il existe une graduation des sanctions et que la sanction est éducative (accompagnement, réparation...).

Initiation au vocabulaire de la règle et du droit (règle, règlement, loi...).

Cycle 3: Comprendre les notions de droits et devoirs, les accepter et les appliquer.

Les droits et les devoirs : de la personne, de l'enfant, de l'élève, du citoyen.

Les différents contextes d'obéissance aux règles, le règlement intérieur, les sanctions.

e droit et la règle : des principes pour vivre Cycle 2: Exposer une courte argumentation pour exprimer et justifier un point de vue et un choix personnels.

Le choix, sa justification. Connaissance de quelques structures simples de l'argumentation (connecteurs et lexique).

Les raisons qui font juger une action bonne ou mauvaise.

S'affirmer dans un débat sans imposer son point de vue aux autres et accepter le point de vue des autres.

Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord). Initiation aux règles du débat. Initiation à l'argumentation

Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

La notion de bien commun dans la classe et dans l'école. Les valeurs personnelles et collectives.

Cycle 3 : Prendre part à une discussion, un débat ou un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et apprendre à justifier un point de vue. *(en lien avec le français : le langage oral)*

Le choix, sa justification. Connaissance et reconnaissance de différents types d'expression (récit, reportage, témoignage).

Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord...).

Initiation au débat démocratique. Les critères du jugement moral : le bien et le mal, le juste et l'injuste.

Prendre conscience des enjeux civiques de l'informatique et de l'Internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus.

Le jugement critique : traitement de l'information et éducation aux médias

Responsabilisation à l'usage du numérique en lien avec la charte d'usage des Tuic.

Cycle 3 : Distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif.

La notion de bien commun dans la classe, l'école et la société.

Cycle 2 : Respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. S'impliquer dans la vie scolaire (actions, projets, instances...).

L'engagement moral : la confiance, la promesse, la loyauté.

Réaliser un projet collectif (projet de classe, d'école, communal, national...).

Coopérer en vue d'un objectif commun.

La coopération, l'entraide.

Prendre des responsabilités dans la classe et dans l'école.

La participation démocratique.

La responsabilité.

Le développement durable.

Cycle 3 : S'engager dans la réalisation d'un projet collectif (projet de classe, d'école, communal, national...).

Cycle 3 : S'engager dans la réalisation d'un projet collectif (projet de classe, d'école, communal, national...).

Le code de la route : sensibilisation à la responsabilité en lien avec l'attestation de première éducation a la route (APER).

Pouvoir expliquer ses choix et ses actes.

La responsabilité de l'individu et du citoyen dans le domaine de l'environnement, de la santé.

<u>o</u>	La sensibilité : soi et les autres
Période 1	Cycle 2 : Accepter les différences.
	Les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement).
	Cycle 3 : Respecter autrui et accepter les différences.
Période 2	Respect des différences, tolérance.
	Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres
	Cycle 3 : Respecter tous les autres et notamment appliquer les principes de l'égalité des femmes et des hommes.
	L'égalité des droits et la notion de discrimination.
Période 3	L'engagement : agir individuellement et collectivement
	Cycle 3: Pouvoir expliquer ses choix et ses actes.
	La responsabilité de l'individu et du citoyen dans le domaine de l'environnement, de la santé.
	La sensibilité : soi et les autres
	Manifester le respect des autres dans son langage et son attitude.
	L'intégrité de la personne.
Période 4	Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres
	Cycle 2 : Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger mais aussi autoriser.
	Initiation au code de la route et aux règles de prudence, en lien avec l'attestation de première éducation à la route (APER).
	Cycle 3 : Comprendre les notions de droits et devoirs, les accepter et les appliquer.
	Le code de la route : initiation au code de la route et aux règles de prudence, en lien avec l'attestation de première éducation à la route
	(APER).
	L'engagement : agir individuellement et collectivement
	Cycle 3 : S'engager dans la réalisation d'un projet collectif (projet de classe, d'école, communal, national).
	Le code de la route : sensibilisation à la responsabilité en lien avec l'attestation de première éducation a la route (APER).
Période 5	Le jugement : penser par soi-même et avec les autres
	Cycle 3 : Comprendre que la laïcité accorde à chacun un droit égal à exercer librement son jugement et exige le respect de ce droit
	chez autrui.
	La laïcité comme liberté de penser et de croire ou de ne pas croire à travers la Charte de la laïcité à l'école.
	La distinction entre croyances et opinions.
	Distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif.
	La laïcité.